



**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENTE**  
**n°08/2023**  
**Exploitation d'un point de vente de boulangerie bio**

---

**Autorité gestionnaire accordant l'autorisation :**

La Direction du Développement Economique de l'Emploi et de l'Insertion

31, rue du Centre – local n°4 Beauséjour

Tél : 0262 80 .02.35

Adresse électronique : [nmadeleine@ville-saintemarie.re](mailto:nmadeleine@ville-saintemarie.re)

**Contexte :**

La DDEI a reçu une demande d'AOT en vue de l'exploitation d'un point de vente de boulangerie bio (Food-truck).

Conformément aux articles L2122.1 et suivants du Code Général de la propriété des personnes publiques, s'agissant d'une demande d'occupation du domaine en vue d'une exploitation économique par le biais d'une manifestation d'intérêt spontanée, la DDEI procède à une publicité afin de s'assurer de l'absence de toute manifestation d'intérêt concurrente.

**Mode de passation :**

Procédure de sélection en application de l'article L 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

**Objet :**

Mise à disposition d'un emplacement pour l'installation d'un point de vente de boulangerie (food truck), les samedis et dimanches et jours fériés de 6h00 18h00.

**Lieu :**

Parcelle n° AV 326  
Parking place Louis Lagourgue  
97438 SAINTE-MARIE



**Caractéristiques principales :**

Surface / longueur : 6 m<sup>2</sup>

Type : Food truck (sans emprise au sol)

**Forme juridique :**

Convention d'AOT du domaine public

**Durée de l'occupation :**

Durée d'1 an à compter de la signature

**Contenu de la proposition :**

Dossier de présentation du projet envisagé

**Critère de sélection :**

Qualité de la proposition

**Contact et demandes de renseignements et adresse à laquelle le dossier doit être retiré :**

- La DDEI  
31, rue du Centre - local n°4 – Beauséjour  
Tél : 0262 80.02.35

**Date limite de réception :** Le 20/10/2023 à 16h00.

Le présent avis de publicité fait l'objet de la publication sur le site internet [www.ville-saintemarie.re](http://www.ville-saintemarie.re) à compter du 05/10/2023.